

Arras, le 16 mars 2018

## Distribution des repas à la population migrante de Calais

Lors de son déplacement à Calais le 16 janvier 2018, le Président de la République a annoncé, que l'Etat compléterait le socle humanitaire à destination de la population migrante par la prise en charge de la distribution des repas.

L'Etat assure donc depuis le mardi 6 mars 2018 la responsabilité de la distribution des repas à la population migrante. A cet effet, l'association « La Vie Active » a été mandatée par l'Etat.

Depuis la mise en place de ce dispositif, il y a maintenant 10 jours, ce sont **3237** petits déjeuners et repas qui ont été distribués. La distribution des repas n'a cessé de progresser, avec par exemple 212 petits-déjeuners et 247 repas le 13 mars (soit un total de **459**), 301 petits-déjeuners et 252 repas le 14 mars (soit un total de **553**) et 293 petits-déjeuners et 369 repas le 15 mars (soit un total de **662**).

Avec la progression régulière du nombre de repas, on peut estimer que l'essentiel des besoins de la population migrante en la matière sont ainsi couverts.

Pour rappel, la distribution itinérante est effectuée à l'aide de moyens mobiles (deux fourgonnettes équipées de moyens de réchauffage et de distribution des plats), afin d'éviter la reconstitution de campements et de bidonvilles sur Calais.

A la suite des remontées de terrain, ce dispositif mobile a été adapté avec une augmentation du nombre de points de distribution pour se rapprocher des lieux de présence des migrants.

Le dispositif prévoit deux distributions quotidiennes 7 jours sur 7 avec :

- un petit déjeuner complet, distribué de 9h à 11h, comprenant des boissons chaudes, fromage, pain, beurre, confiture, laitage, fruits ;
- un repas quotidien, distribué de 15h à 18h, avec double ration alimentaire correspondant aux besoins nutritionnels d'une population masculine jeune pour une journée (soit 200 grammes de viande, 300 grammes de féculents et de légumes, 250 grammes de pain, un yaourt, un fruit). Le repas est servi chaud.

L'accès à l'eau potable est également assuré sur chacun des lieux de distribution qui sont totalement libres d'accès, sans contrôle policier.

# Communiqué de presse



L'autorité préfectorale est en contact régulier avec les autorités municipales et les associations d'aide aux migrants.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, tient à saluer le travail de l'ensemble des services de l'Etat et l'association « La Vie Active » pour la mise en place et la gestion de ce dispositif humanitaire.